



COMMUNIQUE AUTONOME

La refonte de la catégorie B s'accélère...
Catégorie A, échec des négociations !

Les décrets du 2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010 ont été publiés. Il s'agit des décrets-cadre donnant le ton de la refonte de la catégorie B au sein de la Fonction Publique Territoriale. Sans surprise et conformément à ce qu'avait annoncé Eric Woerth, ce texte a été largement calqué sur la restructuration effective depuis novembre 2009 dans la Fonction Publique d'Etat.

Cette refonte de la catégorie B dans le FPT concerne 160 000 agents. Le décret 2010-329 précise les grandes lignes de cette restructuration, restera ensuite à chaque filière de s'organiser selon ces principes :

- Structuration de la catégorie en 3 grades ;
- Accès à la catégorie soit au premier grade (niveau Bac) soit au 2^e grade (Bac+2)
- Le deuxième grade est donc à la fois un grade d'entrée et d'avancement

Le décret uniformise pour tous les cadres d'emplois de ce nouvel espace indiciaire tant les conditions de recrutement, de classement, de promotion interne, d'avancement d'échelon et de grade.

A noter que ce décret-cadre n'est pas d'application immédiate puisque chaque filière doit désormais l'intégrer. La filière technique sera la première concernée avec une fusion annoncée des cadres d'emplois des techniciens supérieurs et des contrôleurs de travaux. Le texte sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Supérieur de la FPT, le 28 avril 2010.

Concernant la catégorie A, la proposition formulée par le gouvernement s'est conclue par un échec des négociations. Le gouvernement ne propose qu'une augmentation du premier échelon du premier grade et la mise en place d'un grade à accès fonctionnel ne concernant qu'une partie infime des agents de cette catégorie.

Pour les Autonomes, il ne s'agit-là que d'un simulacre d'accord plutôt que d'une réflexion construite sur une refonte en adéquation avec la réalité du terrain. Le Ministre Eric Woerth comme le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique, Georges Tron, ont indiqué que le Gouvernement assumerait ses responsabilités se réservant le droit de mettre en œuvre une partie de ces propositions... Qui parlait de rénovation du dialogue social ?

.....

2010, l'année de tous les DANGERS, de tous les COMBATS !!!

Amicalement, les Autonomes

A AFFICHER, A DIFFUSER, MERCI